

## ÉDITO | NÉGOCIATION LOCALE: UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE IMPORTANTE!

### Nous y sommes!

Après une vaste opération de consultation auprès des membres au printemps dernier, la présentation du cahier de demandes aura lieu lors de l'assemblée générale du 13 février prochain.

L'assemblée générale devra approuver le cahier de demandes syndicales avant son dépôt à la commission scolaire.

Ce cahier est issu d'un travail de longue haleine. Puisque nous avons pour objectif de bien représenter les enseignant(e)s de la Pointe-de-l'Île, nous avons effectué la consultation avec la participation des équipes enseignant(e)s de chacun des secteurs (accueil, préscolaire, spécialiste, primaire, secondaire, FGA, FP, adaptation scolaire), du comité de négociation ainsi que de votre CA.

Vous avez répondu avec une participation record à cette consultation.

L'équipe de conseillères affectées à la négociation a rédigé le cahier de demandes sur lequel le CA et le comité de négociation se sont par la suite penchés.

Les délégué(e)s pourront à leur tour s'y pencher avant la présentation en AG.

Il ne reste que vous pour que le cahier de demandes soit finalement approuvé et que nous puissions commencer les négociations avec la CSPÎ.

Venez en grand nombre constater et approuver le résultat d'un travail d'équipe qui, nous l'espérons, sera à la hauteur de vos attentes.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

## CONVOCAATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le **mardi 13 février 2018 à 16 h 30**  
au *Club de golf Métropolitain Anjou*  
(9555, boul. du Golf, Anjou (Qc) H1J 2Y2)

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

SUJETS	D - Décision I - Information E - Échange
1. Négociation locale : dépôt des demandes	D
2. Procédures d'assemblée	D

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra le **mardi 13 février 2018 à 16 h 30** au *Club de golf Métropolitain Anjou*.

**Inscrivez-vous avant le jeudi 8 février 2018 à 15 h 00** via notre site web ([www.sepi.qc.ca/formulaire-inscription-ag-2018-02-13](http://www.sepi.qc.ca/formulaire-inscription-ag-2018-02-13)), en écrivant à [courrier@sepi.qc.ca](mailto:courrier@sepi.qc.ca) ou encore par téléphone au 514-645-4536. Si vous n'êtes pas inscrit, nous ne pourrions pas vous fournir un lunch, mais nous vous accueillerons avec plaisir!

**Votre carte de membre 2018 est nécessaire au moment de la rencontre.**



Votre présence est importante! Venez en grand nombre et informez vos collègues!

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

## AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	FORMATION ** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **	CONSEIL DES COMMISSAIRES	CONSEIL FÉDÉRATIF
>> <b>Le mardi 6 février 2018 de 13 h 00 à 17 h 30:</b> conseil des personnes déléguées (CPD) au <i>Club de golf Métropolitain Anjou</i>	>> <b>Le mardi 13 février 2018 à 16 h 30:</b> assemblée générale (AG) extraordinaire au <i>Club de golf Métropolitain Anjou</i>	>> <b>Le jeudi 22 février 2018 de 16 h 30 à 18 h 30:</b> formation sur la retraite aux bureaux du SEPI	>> <b>Le mercredi 7 février 2018:</b> conseil des commissaires de la CSPÎ	>> <b>Les 21, 22 et 23 février 2018:</b> conseil fédératif (CF) de la FAE

## INFO | CONSULTATION EN LIGNE DE LA FAE



### Secteur jeunes

Du 29 janvier au 25 février 2018, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous invite à compléter sa consultation en ligne.

Cette seconde phase de consultation, qui s'adresse aux enseignantes et enseignants de la formation générale des jeunes (FGJ), accorde une attention particulière aux épreuves annuellement imposées par le ministère de l'Éducation. Cependant, plusieurs questions visent l'ensemble des enseignantes et enseignants de la FGJ.

Cette consultation permettra à la FAE de :

- Compléter le portrait de la situation des épreuves ministérielles et de l'évaluation des apprentissages, tel que vécues par le personnel enseignant;
- Suivre l'évolution de la situation et des opinions en comparant les résultats de la présente phase de consultation à ceux obtenus à l'hiver 2017;
- Prendre la mesure de l'impact de certains changements;
- Envisager les meilleures orientations et solutions à proposer.

Participez en grand nombre !

■ Chantal Poulin | [chantalpoulin@sepi.qc.ca](mailto:chantalpoulin@sepi.qc.ca)  
Source : Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

## INFO | 101<sup>E</sup> JOURNÉE DE L'ANNÉE DE TRAVAIL

Nous sommes maintenant arrivé(e)s à la mi-année 2017-2018. Le 26 janvier dernier marquait donc, pour le secteur des jeunes, la 101<sup>e</sup> journée de cette année de travail. Prenez note qu'il est prévu à la clause 6-3.01 D) de l'Entente nationale que pour celles et ceux qui auront complété au 31 janvier des études additionnelles permettant un reclassement de scolarité et qui auront fourni à la CSPÎ, avant le 1<sup>er</sup> avril, les documents requis (relevés de notes, bulletins,

certificats, diplômes, brevet ou autres documents officiels), un rajustement de traitement prendra effet rétroactivement à la 101<sup>e</sup> journée de travail. Enfin, la 101<sup>e</sup> journée est également importante si vous aviez entrepris un contrat en vue d'un congé à traitement différé, car plusieurs d'entre vous partiront peut-être en congé à traitement différé à cette date ou encore en reviendront.

■ Catherine Faucher | [catherinefaucher@sepi.qc.ca](mailto:catherinefaucher@sepi.qc.ca)

## FGA / FP | INDEMNITÉ DE VACANCES (4% ET 6%)

La Loi sur les normes du travail prévoit une indemnité de vacances minimum équivalente à 4% sur les gains assurables et de 6% si vous avez 5 ans et plus de service continu.

En avril 2015, le SEPÎ et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) ont convenu de deux ententes relativement au paiement de cette indemnité de vacances, et ce, aux fins de se conformer à la loi et de tenir compte de la jurisprudence arbitrale sur la question. Ces ententes visent les enseignantes et les enseignants de la formation générale aux adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP) qui reçoivent un ou des paiements à taux horaire. Depuis,

des corrections ont été effectuées sur plusieurs payes, mais il est possible qu'il y en ait encore à faire.

Nous vous invitons donc à vérifier vos relevés de paye afin de vous assurer que vous recevez bien l'indemnité de vacances à laquelle vous avez droit, le cas échéant.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sophie Fabris, conseillère syndicale au SEPÎ, au 514-645-4536, poste 207 ou par courriel à l'adresse suivante : [sophiefabris@sepi.qc.ca](mailto:sophiefabris@sepi.qc.ca).

■ Sophie Fabris | [sophiefabris@sepi.qc.ca](mailto:sophiefabris@sepi.qc.ca)

## RAPPEL | FORMATION RETRAITE

En septembre, lors de la parution de notre calendrier de formations 2017-2018, nous avons annoncé une formation retraite pour ceux et celles qui sont à plus ou moins 5 ans de cette étape de la vie. Dans une ambiance décontractée, **cette formation de base est dispensée par notre conseillère Catherine Faucher, dans les locaux du SEPÎ, entre 16 h 30 et 18 h 30.** Prenez note qu'un léger goûter sera servi. La séance est prévue pour **le jeudi 22 février** et nous

constatons qu'il nous reste quelques places, alors n'hésitez pas à vous inscrire!

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site web au [www.sepi.qc.ca/formulaire-inscription-formation-2018-02-22](http://www.sepi.qc.ca/formulaire-inscription-formation-2018-02-22), ou en nous écrivant à [courrier@sepi.qc.ca](mailto:courrier@sepi.qc.ca), ou en nous téléphonant au 514-645-4536.

■ Chantal Poulin | [chantalpoulin@sepi.qc.ca](mailto:chantalpoulin@sepi.qc.ca)

## INFO | PAIEMENT DES DÉPASSEMENTS

### Secteur jeunes et formation professionnelle (FP)

La commission scolaire a procédé au **premier versement** pour compenser le dépassement des maxima d'élèves par groupe, pour l'année 2017-2018, conformément à la clause 8-8.01 et à l'Annexe XVIII de l'Entente nationale. Ce paiement devrait apparaître sur votre **relevé de paye du 18 janvier 2018**. Si, pour l'année 2017-2018, vous n'avez reçu aucune compensation, malgré une situation de dépassement dans vos groupes, ou encore si vous n'avez pas reçu le montant auquel vous jugez avoir droit, nous vous invitons à nous contacter, et ce, dans les plus brefs délais.

■ Catherine Faucher | [catherinefaucher@sepi.qc.ca](mailto:catherinefaucher@sepi.qc.ca)

■ Sophie Fabris | [sophiefabris@sepi.qc.ca](mailto:sophiefabris@sepi.qc.ca)

## IMPORTANT | RENCONTRES DE PARENTS



### Secteur jeunes

Nous avons reçu plusieurs appels suite aux dernières rencontres de parents, de membres qui se demandaient:

- Est-ce normal que ma direction parte avant que la remise des bulletins ne soit terminée et qu'il y ait encore des parents dans l'école?
  - Est-ce que ma direction doit toujours être présente lors de la révision des plans d'intervention?
  - Qu'est-ce que je dois faire lorsqu'une rencontre de parents devient, pour moi, très difficile à gérer?
- Est-ce que je peux demander des témoins pour rencontrer certains parents?
  - À quelle heure les rencontres devraient-elle se terminer, au plus tard?

À ces questions, nous recommandons toujours ceci: faites inscrire le point à la prochaine rencontre du CPEPE de votre établissement et déterminez, après consultation de votre assemblée d'enseignantes et d'enseignants, des procédures claires. En effet, l'article 4-2.08 17 de votre Entente locale ainsi que l'article 8-2.01 6 de l'Entente nationale le mentionnent de façon claire: ce système est un objet soumis à l'organisme de participation des enseignantes et des enseignants déterminé dans le cadre du chapitre 4-00.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus amples informations à l'adresse suivante: [annieprimeau@sepi.qc.ca](mailto:annieprimeau@sepi.qc.ca) ou en composant le 514-645-4536, poste 216.

■ Annie Primeau | [annieprimeau@sepi.qc.ca](mailto:annieprimeau@sepi.qc.ca)

## RAPPEL | LES ACTIVITÉS DU MOUVEMENT héros SE POURSUIVENT!



Il n'est pas trop tard pour participer, avec vos élèves, aux activités du mouvement héros!

Inscrivez rapidement vos projets héros au concours annuel sous la thématique: «Tous héros, unis dans la différence».

Ce concours vous invite à mener un projet ou une action, avec un élève, en groupe classe ou école, pour lutter contre le racisme ou toute forme de discrimination et, ainsi, favoriser l'ouverture aux autres. En plus d'une certification héros, les prix offerts incluent des bannières pour les classes et les écoles gagnantes de même que des prix d'une valeur totale de 5000\$.

Aussi, vos élèves peuvent participer à la grande rédaction héros si vous enseignez au secondaire 4 ou secondaire 5, à l'éducation des adultes ou encore si vos élèves sont inscrits dans un parcours de formation axée sur l'emploi. Ayant comme thème «Les idées voyagent plus loin en liberté», vos élèves sont invités à rédiger un texte d'opinion ou une lettre ouverte sur l'une des 5 valeurs héros\*. Un jury de la

Fédération professionnelle des journalistes du Québec décernera les gagnantes ou gagnants. Plusieurs prix sont offerts dont un stage de deux jours au quotidien La Presse ou encore une formation intensive de trois jours avec Amnistie Internationale.

Le concours héros et la grande rédaction héros se déroulent

**jusqu'au 26 mars 2018.** Tous les détails, de même que les formulaires de participation, se trouvent au [www.lafae.qc.ca/heros](http://www.lafae.qc.ca/heros) ou encore sur la page Facebook «Mouvement héros – FAE».

\* Les valeurs héros sont : humanité, écocitoyenneté, respect, ouverture et solidarité.

■ Chantal Poulin | [chantalpourin@sepi.qc.ca](mailto:chantalpourin@sepi.qc.ca)



## INFO | BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE



Créée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), cette bourse de 2000\$ vise à reconnaître les efforts exceptionnels d'une jeune femme à poursuivre ses études afin d'obtenir un diplôme

d'études secondaires ou d'études professionnelles.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être âgée de 18 à 35 ans;
- Être domiciliée au Québec;
- Ne pas avoir fréquenté un établissement scolaire pendant au moins un an;

- Ne pas détenir de diplôme d'études secondaires;
- Désirer poursuivre des études pour améliorer ses conditions de vie et, le cas échéant, celles de sa famille;
- Avoir repris les études au cours de l'année 2017-2018 et être inscrite pour l'année 2018-2019, à temps plein ou à temps partiel, dans un établissement scolaire public québécois, en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Invitez une jeune femme à soumettre sa candidature au: [www.lafae.qc.ca/jeraccroche](http://www.lafae.qc.ca/jeraccroche).

Date limite: 27 avril 2018.

■ Chantal Poulin | [chantalpourin@sepi.qc.ca](mailto:chantalpourin@sepi.qc.ca)  
Source: Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI). Tiré à 2600 exemplaires, le **TODO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

**La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

### Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)  
745, 15<sup>e</sup> Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 | Par courriel: [topo@sepi.qc.ca](mailto:topo@sepi.qc.ca)